



## Compte-rendu de la réunion de la CLE du SAGE de l'Audomarois mardi 26 juin 2007, Arques

### Etaient présents :

Monsieur C. DENIS, président de la CLE  
Monsieur J. SAINT-ANDRE, président d'honneur de la C.L.E.,  
Monsieur A. MEQUIGNON, vice-président de la CLE, mairie de Fauquembergues  
Monsieur J. BERTELOOT, vice-président de la CLE, PNR des Caps et Marais d'Opale  
Madame D. REMBOTTE, conseil régional du Nord Pas de Calais,  
Monsieur J.J. DELVAUX, conseil général du Pas-de-Calais,  
Madame M. LEFEBVRE, représentée par M. G. ANNE, CASO  
Monsieur G. DEVIGNE, communauté de communes du Pays de Lumbres  
Monsieur F. DHALLEINE, communauté de communes du canton de Fauquembergues,  
Monsieur L. DEVULDER, mairie de Saint- Martin- d'Hardinghem,  
Monsieur B. REBENA, mairie de Houlle  
Monsieur A. BULTEL, mairie de Blendecques  
Monsieur A. PRUVOST, chambre d'agriculture du Pas-de-Calais,  
Monsieur A. COFFIN, CCI  
Monsieur F. LEROY, fédération Nord Nature,  
Monsieur P. FLANDRIN, FDAAPPMA du Pas-de-Calais,  
Monsieur FOUQUET, propriétaires riverains  
Monsieur C. CHAREYRE, fédération départementale des distributeurs d'eau,  
Monsieur B. HOUCHE, représenté par Monsieur R. WAVRANT, syndicat des maraîchers  
Monsieur M. DUMONT, fédération départementale des chasseurs du Pas- de- Calais  
Madame C. CASTELNOT, préfecture du Pas- de- Calais  
Monsieur S. RIBREUX, DDASS du Pas- de- Calais  
Madame F. PRUVOST, agence de l'eau Artois- Picardie,  
Monsieur B. MATHON, MISE du Pas-de-Calais,  
Monsieur J.M. LOISEL, Voies Navigables de France,  
Monsieur H. NAULIN, PNR des Caps et Marais d'Opale  
Mademoiselle C. MONIERE, CLE du SAGE de l'Audomarois

### Etaient excusés :

Monsieur B. PETIT, vice-président de la CLE, mairie de Saint- Martin- au- Laërt,  
Madame A. VAN CORTENBOSCH, conseil régional du Nord Pas de Calais  
Monsieur M. LEFAIT, conseiller général du Pas-de-Calais,  
Monsieur J. SCHEPMAN, conseil général du Nord  
Monsieur J. PAYEN, communauté de communes du canton d'Huquelières et environs  
Monsieur G. CHIQUET, mairie d'Esquerdes,  
Monsieur F. DUCROCOQ, mairie de Nielles – les- Bléquin  
Monsieur D. DESCHODT, mairie de Watten,  
Monsieur J. HUMEY, mairie de Renescure  
Monsieur D. PRUDHOMME, Union régionale des Industries de Carrières  
Monsieur J.P. DOUTRELANT, 7<sup>ème</sup> section des Wateringues  
Monsieur le délégué régional de l'ONEMA  
Monsieur le directeur de la DDE  
Monsieur le directeur de la DRIRE  
Monsieur le directeur de la DIREN  
Monsieur le président du Centre Régional de la Propriété Forestière

---

Le Président ouvre la séance.

Quatre points sont à l'ordre du jour :

1. Présentation de la nouvelle composition et organisation de la CLE.
2. Evaluation de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois depuis son approbation en mars 2005 :
3. Sauvegarde de la ressource en eau
4. Marais audomarois

### **1. Nouvelle composition et organisation de la CLE**

Suite à la délibération prise par la CLE de l'Audomarois du 13 octobre 2005, il a été décidé de retirer des membres de la CLE : la préfecture du Nord, un membre de ENR, un membre du Comité Régional

du Tourisme, un membre de la CASO et 4 membres de l'association des maires du Pas-de-Calais. Un membre du SmageAa a été rajouté.

Depuis que le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2005, les missions de la CLE ont évolué. Il s'agit maintenant de " faire- vivre ", faire respecter et évaluer le SAGE. Auparavant, la CLE était organisée en trois groupes de travail : nappe, vallée de l'Aa et marais. Il est proposé de former trois nouvelles commissions : communication, évaluation et permanente.

La commission communication aura en charge d'établir la stratégie de communication du SAGE et de faciliter la prise en compte du SAGE, Monsieur J. BERTELOOT est proposé par le Président pour être le vice-président de cette commission.

La commission évaluation aura en charge de faciliter la mise en œuvre du SAGE et de suivre et évaluer la réalisation du programme d'action, Monsieur A. MEQUIGNON est proposé par le Président pour être le vice-président de cette commission.

La commission permanente représente le bureau pour un comité syndical. Elle aura en charge d'émettre des avis sur les dossiers délicats d'autorisation relevant de la loi sur l'eau. Il est proposé une nouvelle composition de la commission permanente (voir document remis en séance).

Monsieur F. LEROY souhaite que la fédération Nord Nature soit intégrée à la commission permanente.

La CLE n'émet pas d'opposition. Les modifications de la nouvelle organisation de la CLE sont validées, ainsi que la désignation des vice-présidents et la composition de la commission permanente.

## **2. Mise en œuvre du SAGE**

Le Président présente les actions menées par le SmageAa en terme de valorisation des milieux humides et aquatiques, de maîtrise des écoulements et de communication. Le contrat de rivière de l'Aa ne sera pas mis en place et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut élaborer un programme d'actions sur 5 ans avec un engagement des maîtres d'ouvrages et des établissements financiers : cette procédure est particulièrement lourde à mettre en place. De plus, le programme d'actions est déjà défini dans le SAGE et pourra ainsi être lancé au fur et à mesure permettant un gain de temps. Pour cela, un nouvel animateur de la CLE sera recruté à partir de mi-juillet pour travailler à plein temps sur le territoire de l'Audomarois.

Le nombre d'actions engagées sur le nombre total d'actions prévues dans le SAGE est le suivant :

- Sauvegarde de la ressource en eau: 0/4
- Lutte contre les pollutions: 3/7
- Valorisation des milieux humides et aquatiques: 3/7
- Maîtrise des écoulements: 2/3
- Maintien des activités du marais audomarois: 9/13

Au vu de ce bilan, il devient urgent de lancer les programmes d'action sur la sauvegarde de la ressource en eau.

## **3. Sauvegarde de la ressource en eau**

Le bassin versant hydrogéologique de l'Audomarois est divisé en trois sous-bassins versants : Nord Audomarois, Aa aval et Aa amont. Dans sa partie aval, la nappe est très fortement exploitée et la productivité des nappes ne compense pas les volumes prélevés dans les secteurs Nord Audomarois et Aa aval ; alors qu'elle reste nettement excédentaire sur l'Aa amont. Une mesure importante du SAGE permet d'éviter une aggravation de la situation actuelle : " Ne pas augmenter la masse d'eau prélevée en période d'étiage dans les secteurs avals (Nord Audomarois et Aa aval) ".

Depuis l'approbation du SAGE, trois demandes d'augmentation de prélèvements (SIDEN, CASO et Bonduelle) ont été faites sur le secteur aval. La CLE avait émis trois avis défavorables à ces demandes d'augmentation. Suite aux arrêtés préfectoraux, la demande du SIDEN a été refusée et la demande de la CASO acceptée. La demande de Bonduelle est en cours d'instruction par les services de la DRIRE.

Un cadre réglementaire précis doit être mis en place pour assurer une lisibilité dans les actions et avis émis par la CLE. Un comité de pilotage " Ressource en eau " s'est réuni en novembre 2006 réunissant CASO, SMAERD, SIDEN, SmageAa, MISE et CLE. Il a été acté qu'aucun nouveaux prélèvements ne seraient effectués sur les secteurs avals et que le SIDEN et le SMAERD étaient prêts à s'engager dans une démarche de prospection en amont.

Ce comité de pilotage doit de nouveau se réunir et s'élargir pour que les différents membres de la CLE y soient représentés. M. CHAREYRE précise qu'il souhaite y participer. Un comité technique sera également mise en place.

Les objectifs du comité de pilotage sont les suivants :

**1. Rendre compatible les deux mesures du SAGE : " Ne pas augmenter la masse d'eau prélevée en période d'étiage dans les secteurs avals (Nord Audomarois et Aa aval) " et " Faire de la satisfaction des besoins locaux une priorité ".**

Il faut dans un premier temps définir le volume précis de prélèvements à ne pas dépasser dans les secteurs avals et quel est l'objectif à terme pour soulager ces secteurs fortement exploités.

Ensuite, il faut pouvoir accéder à la demande des locaux par réduction des volumes correspondant à ceux qui exportent hors du territoire (SMAERD et SIDEN).

1<sup>er</sup> cas : les volumes demandés sont faibles (définir la limite ) : autorisation de la CLE.

2<sup>ème</sup> cas : les volumes demandés sont importants : autorisation temporaire (définir précisément la durée) et obligation de rechercher de nouvelles ressources sur le bassin en amont

**2. Organiser la recherche de nouvelles ressources en amont afin de soulager les secteurs fortement exploités.** Cette prospection doit s'organiser de manière collective et les moyens employés doivent se faire de manière mutualisée. De plus, il faut à la fois apporter une garantie de la ressource pour ceux qui prospectent et pour les syndicats d'eau potable présents sur le secteur amont. Pour assurer cette coordination, il faut trouver quelle est la meilleure structure pour gérer ce type de projet, la sous-préfecture de Saint-Omer recherche actuellement quelle serait la meilleure solution.

**3. S'assurer de préserver le bon fonctionnement écologique pour tous les prélèvements.** Dans le secteur Nord audomarois, les captages de Saint- Martin- au- Laërt ont été déplacés sur le secteur de Tilques. Ces déplacements ont eu comme première conséquence la disparition des derniers secteurs d'artésianismes du marais. Nous ne savons pas quel va être l'impact de l'alignement de l'ensemble des captages sur le milieu naturel.

**4. Mettre en place un cadre précis pour l'organisation de la consultation lors des autorisations et déclarations au titre de la loi sur l'eau sur les secteurs communs avec le SAGE de la Lys.** Cette question peut être soumise au comité de bassin.

La CLE valide à l'unanimité le programme d'actions et les objectifs du comité de pilotage " Ressource en eau ".

#### **4. Marais audomarois et communication**

Beaucoup de programmes d'actions sur le Marais audomarois ont été lancés par le groupe de travail marais du PNR des Caps et Marais d'Opale : plan d'élimination du rat musqué, programme de soutien à l'activité maraîchère, programme des prairies humides,... et par le SmageAa par rapport au plan d'élimination du rat musqué, au programme casiers hydrauliques et celui du chaland : les plans de financements de ces deux derniers dossiers ne sont pas bouclés.

A terme, la CLE doit faciliter la mise en place en priorité du programme d'action sur l'entretien des berges et des voies d'eau.

Un plan de communication doit être mis en place avec l'édition d'une lettre de la CLE mettant en valeur la mise en œuvre du SAGE par les acteurs du territoire et la création d'un site Internet. De même, il est proposé qu'une sensibilisation soit faite sur la gestion des eaux pluviales à destination des élus.

La CLE valide à l'unanimité le programme d'actions sur le marais audomarois et le plan de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

*Pièces jointes :*

- *Powerpoint de la présentation de la CLE*
- *Dossier de séance pour les membres de la CLE absents le 26 juin 2007*